

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°16 du 22 avril 2011**

**PARTIE TEMPORAIRE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°8**

**CIRCULAIRE N° 1191/DEF/DCSEA/SDA/2/CHANCELLERIE**

modifiant la circulaire n° 743/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/CHANCELLERIE du 18 février 2011 relative à la notation des sous-officiers et des militaires du rang du service des essences des armées pour l'année 2011.

*Du 22 février 2011*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous direction « administration »*.

**CIRCULAIRE N° 1191/DEF/DCSEA/SDA/2/CHANCELLERIE modifiant la circulaire n° 743/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/CHANCELLERIE du 18 février 2011 relative à la notation des sous-officiers et des militaires du rang du service des essences des armées pour l'année 2011.**

*Du 22 février 2011*

NOR D E F E 1 1 5 0 5 7 6 C

---

*Texte modifié :*

Circulaire n° 743/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/CHANCELLERIE du 18 février 2011 (BOC N° 13 du 1er avril 2011, texte 21.).

*Référence de publication :* BOC N°16 du 22 avril 2011, texte 8.

---

La circulaire n° 743/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/CHANCELLERIE du 18 février 2011 est modifiée comme suit :

Annexe I. « NOTATION DES MILITAIRES SOUS-OFFICIERS AFFECTÉS DANS LES ORGANISMES DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES EN MÉTROPOLE. ».

Au point 2. « Direction de l'exploitation et de la logistique pétrolières (DELPIA) ».

1. « Sous-officier traitant, rédacteur à la DELPIA (siège) », colonne « AUTORITÉ MILITAIRE NOTANT EN DERNIER RESSORT ».

Au lieu de :

« Directeur de la DELPIA » ;

Lire :

« Sous-directeur emploi de la DELPIA ».

2. « Sous-officier affecté au CSLSEA », colonne « AUTORITÉ MILITAIRE NOTANT EN DERNIER RESSORT ».

Au lieu de :

« Directeur de la DELPIA » ;

Lire :

« Sous-directeur emploi de la DELPIA ».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.